

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 56 Rect.

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 5

Dans l'alinéa 9 de cet article, après le mot :

« distributeurs »,

substituer au mot :

« et »

les mots :

« ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.